



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2024

N° 2024.40

Objet :  
Tarification Colis de Noël 2024

Affiché le :

Votes : 6  
Pour : 6  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre octobre à 10h00, le Conseil d'Administration convoqué le 15 octobre, s'est réuni à la Résidence Autonomie F. Rustin sous la Présidence de Mme Véronique ARNAUD-DELOY ;

*Le quorum n'est pas requis, cette séance étant le report du Conseil d'Administration du 15 octobre 2024 suite à l'absence de quorum.*

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Véronique ARNAUD-DELOY, Patrick ESPITALIER, Michèle MAMBERT, Gaëlle LETTERON, Céline RIGOUARD

#### ABSENTS EXCUSES :

Gaël BELLEC (procuration donnée à M. Patrick ESPITALIER), Alain DESRUES

#### ABSENTS :

Elhadji NDIOUR, Hervé DOMINIAK, Isabelle TAILLIER, Valérie BUISINE.

Secrétaire de séance : Emmanuelle VERA, Assistante de direction du CCAS.

---

Chaque année, à l'occasion des fêtes de fin d'année, le CCAS d'Apt offre aux personnes âgées de plus de 70 ans, vivant à domicile, un colis de Noël.

Pour l'année 2024, le CCAS s'est rapproché de prestataires locaux en capacité de fournir environ 600 unités de produits pour la constitution d'un colis.

Le montant initial de 35 € proposé en juin 2024 s'avère insuffisant pour maintenir un colis semblable aux années précédentes. Il est donc proposé une réévaluation du montant à **37 € par colis** pour les produits et l'emballage.

Il est par ailleurs proposé, comme les années précédentes, d'offrir des boîtes de chocolats (1kg) aux résidents et personnels des EHPAD Aptésiens, 3 boîtes par structure.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'APT OÙ L'EXPOSÉ DÉLIBÈRE A L'UNANIMITÉ

**Autorise** le CCAS d'Apt à solliciter des prestataires locaux pour 600 colis sous forme de coffrets garnis pour une valeur unitaire de **37€**.

**Autorise** le CCAS d'Apt à commander les boîtes de chocolats à destination des EHPAD (résidents & personnel) Aptésiens.

**Autorise** Madame la Présidente ou son représentant à signer les devis avec les prestataires ainsi que toutes pièces administratives, techniques et financières relatives à la présente délibération.

**Dit** que l'ensemble de ces dépenses est prévu au budget, au 6232 fêtes et cérémonies.

**Fait et délibéré** à APT, les jour, mois et an que ci-dessus

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE VICE-PRÉSIDENT**

